



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

diplômes

Question écrite n° 75670

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les statistiques d'obtention des mentions aux diplômes de l'enseignement secondaire. Elle souhaite en effet connaître le pourcentage d'obtention des mentions assez bien, bien et très bien au diplôme national du brevet pour les années 2005, 2006, 2007, 2008, 2009.

Texte de la réponse

Les mentions au brevet n'existent que depuis la session 2006. Sur les trois dernières années, les parts de ces mentions sont relativement stables avec un léger recul de la part des mentions « très bien » à la session 2009.

Diplômes nationaux du brevet,
mentions obtenues par les admis, scolaires en classe de 3e

ANNEE	MENTIONS (%)				Nb admis
	TB	B	AB	Total	
2006	5,5	15,9	28,5	49,9	592 729
2007	7,1	18,9	31,3	57,3	608 063
2008	8,0	19,9	32,1	60,0	595 582
2009	7,4	19,4	32,1	58,9	594 457

Sources : fichiers des candidats au DNB.

Champ : scolaires en classe de 3e seulement, établissements publics + privés sous-contrat, France métropolitaine + DOM.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75670

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3833

Réponse publiée le : 22 juin 2010, page 7019